



**COMMUNE DE YSSANDON**  
**DEPARTEMENT DE LA CORREZE**

**PLAN LOCAL D'URBANISME**

**PIECE 3 : ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION (OAP)**

<b>P.L.U DE LA COMMUNAUTE DE YSSANDON</b> <b>ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION (OAP)</b>	
<b>ARRETE LE</b>	<b>APPROUVE LE</b>
Signature du Maire	





## Accueillir une offre en logements diversifiée

---

Les deux secteurs de développement ont vocation à accueillir des constructions d'habitation.

Les dispositions du règlement quant à l'implantation des constructions sont de nature à autoriser une diversité des types de logements : habitat individuel pur, habitat mitoyen voire petit collectif.

La programmation de logements établie dans ces secteurs doit permettre à la commune de pouvoir proposer un parc de logements diversifiés. Cela implique de rechercher une diversité des tailles, des typologies et des statuts d'occupation dans le cadre des opérations d'ensemble susceptibles d'être conduites au sein des zones à urbaniser. L'offre en logement devra tendre vers un équilibre entre des logements en accession à la propriété (dont l'accession sociale), et des logements locatifs, sociaux ou privés, afin de répondre aux besoins des habitants d'Yssandon.



## Le Bourg

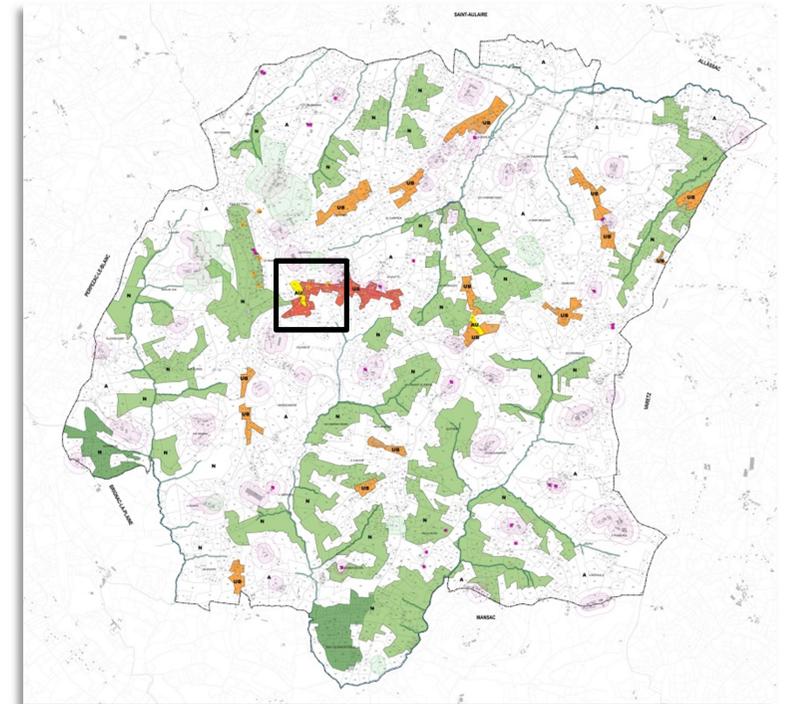


- Logements individuels
- Espaces verts
- Vue vers le Bourg à préserver
- Ouvrage de gestion des eaux pluviales

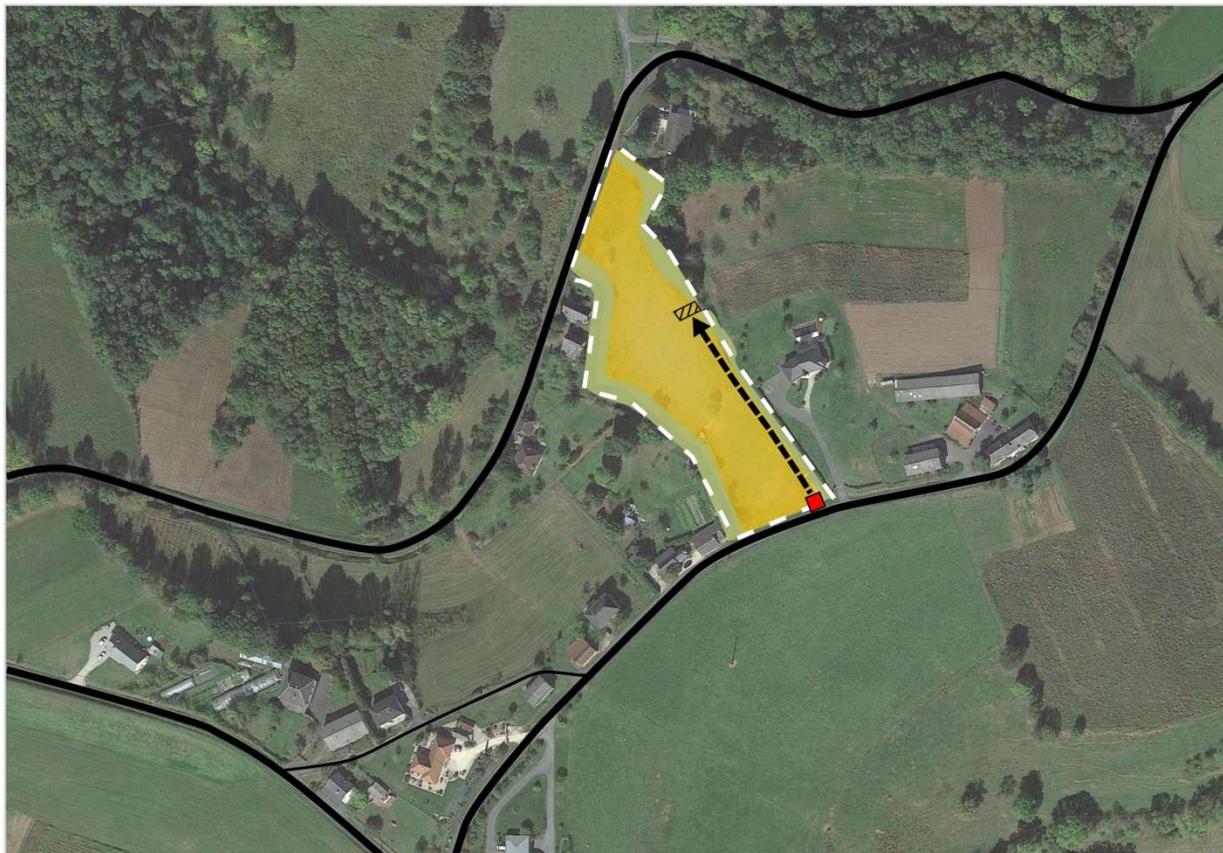
- Principe de desserte interne
- Point d'accès voirie
- Principe de liaison douce
- Sécurisation de la RD151E



Densité prévisionnelle :  
8 à 9 logements/hectare



## Les Pouyges



Logements individuels

Espaces verts

Densité prévisionnelle :  
8 à 9 logements/hectare

Principe de desserte interne

Point d'accès voirie

Emprise de désenclavement de terrains en arrière-plan

